

« Le retour au sol des matières organiques :

C'est trop sérieux, pour ne pas s'y impliquer nous même ».

Des agriculteurs, impliqués dans le compostage de déchets organiques, se sont rassemblés sous une marque commune **Agriculteurs Composteurs de France** pour afficher leur professionnalisme au cœur des territoires. Premiers utilisateurs des composts, ces agriculteurs ont choisi d'investir le métier du traitement des déchets organiques.

« En maîtrisant les process de compostage, nous gardons la main sur la qualité des produits retournant dans nos parcelles, précise François Dusannier président d'ACF. Nous sommes au cœur des territoires, nous sommes donc bien placés pour apporter un service de proximité en partenariat avec les collectivités. Nous garantissons également une valorisation locale sur nos parcelles ou celles de nos voisins.

Nos sols sont un patrimoine que nous empruntons à nos enfants, maintenir sa fertilité passe par un maintien des teneurs en matière organique mais attention ! il faut donc se donner toutes les garanties sur la qualité des produits épandus. C'est notre implication dans le développement durable ».

Etre Agriculteur et Composteur

Agriculteurs, ils tiennent à la pérennité de leurs entreprises, à la durabilité de leurs sols et donc à la qualité des matières organiques utilisées sur leurs exploitations agricoles. Dans un souci de reconstituer et de conserver le stock de matière organique garantissant des sols riches et sains, ils sont les premiers utilisateurs des composts et des amendements qu'ils produisent, ce qui est un gage de sécurité et de qualité très important pour les utilisateurs de leurs produits.

Composteurs, ils se mettent au service de leurs territoires et proposent aux collectivités locales, aux entreprises du paysage, de la restauration et de l'industrie agro-alimentaire une prestation complète et de proximité de traitement des déchets organiques, dont ils gèrent toutes les étapes, garantissant ainsi une filière de recyclage sûre, pérenne et écologique.

Agriculteurs et Composteurs, ils posent un nouveau regard sur la valorisation des matières organiques au sein des territoires ruraux et périurbains. Au-delà d'une logique d'élimination d'un déchet et d'une agriculture simple réceptrice de matières, ils souhaitent affirmer leur position d'acteurs dans la maîtrise de la qualité de production d'amendements organiques. C'est ainsi qu'ils apportent une attention et une exigence particulière à chaque étape de production de leurs composts. Cette politique de qualité a donné naissance en 2005 à la rédaction d'une charte des bonnes pratiques de compostage.

Forte de 8 années d'expérience, l'association regroupe aujourd'hui **34 entreprises adhérentes** et **60 agriculteurs associés**. Elle fédère l'activité de **42 plates-formes de compostage** et représente le traitement de près de **400 000 tonnes de bio-déchets** (déchets verts, boues de stations d'épuration, fraction fermentescible des ordures ménagères, déchets de l'industrie agroalimentaire végétale) parfois co-compostés avec des effluents d'élevage.



Photo 1 : Vue générale d'une compostière

Une Charte: « Ensemble pour l'environnement »

Pour affirmer leur professionnalisme aux services des territoires, une charte de bonnes pratiques de compostage « Ensemble pour l'Environnement » définit des engagements d'exigence qualité sur l'ensemble des étapes du compostage : de la configuration de la compostière à la sensibilisation et au bien fondé de cette pratique, en passant par la maîtrise de la qualité dans le process de traitement et par la maîtrise de la qualité du produit et de sa valorisation.

Mise en application sur l'ensemble des sites des adhérents, la charte est régulièrement actualisée, notamment, pour tenir compte du paysage réglementaire et normatif en constante évolution. C'est également une base de discussion entre agriculteurs composteurs et collectivités locales soucieuses d'une valorisation maîtrisée de leurs déchets. Le respect de sa mise en application est contrôlé annuellement par un organisme certificateur indépendant, ECOCERT, autre gage de la professionnalisation accrue du métier.

Toujours au service de leur territoire et en recherche d'innovations techniques qui permettront de répondre aux enjeux environnementaux de demain, les membres du réseau ACF savent que l'avenir de la filière de gestion des déchets ne se fera que par des partenariats solides avec les collectivités locales et les acteurs du territoire. C'est sur ce principe qu'ils ont su développer de nombreuses activités à vocation environnementale et énergétique pour servir leurs territoires.



En plus d'une gamme variée d'amendements et de supports de cultures organiques, 100% naturels, pour nourrir et protéger la terre, les ACF proposent aujourd'hui des combustibles renouvelables (granulés, bois décheté, plaquettes..) et d'autres activités de service qui bénéficient directement au développement économique, social et écologique des territoires.

Par leur engagement sur le long terme et leur proximité, les Agriculteurs Composteurs de France apportent une solution pérenne de valorisation locale de la biomasse, s'inscrivant parfaitement dans la logique du Grenelle de l'Environnement.

Photo 2 & Photo 3 : Composts murs sur plateforme, paillages bois et paillages

Les préoccupations d'avenir

Soucieux face aux implications de la nouvelle directive européenne et des lois grenelle (les matières organiques doivent progressivement sortir des incinérateurs et de la mise en décharge, pour aller vers la valorisation organique donc le retour au sol via le compostage ou la méthanisation), les ACF ont invité à l'occasion de leur assemblée générale de mai 2011 des experts, des chercheurs, des représentants d'organismes agricoles et du ministère de l'écologie ainsi que d'autres acteurs de la filière des déchets, à alimenter le débat sur la mise en place d'une filière de qualité et durable pour le traitement et le retour au sol des matières organiques.

Ce fut l'occasion de s'entendre avec la profession agricole sur les conditions acceptables pour ce retour au sol des matières organiques. Progresser dans le tri à la source des déchets organiques permet de disposer de matières organiques de qualité, « *la qualité de la ressource fait la qualité du compost* ». Les représentants des agriculteurs demandent aux acteurs de la filière de traitement des déchets organiques de renforcer la démarche qualité, la proposition d'ACF d'une certification par un organisme tiers séduit les utilisateurs comme elle apportera des garanties aux collectivités et aux détenteurs de déchets.



Photo 4 : La qualité des composts était au cœur des débats de la dernière AG

Le tri mécano biologique (TMB) des ordures ménagères collectées en mélange suscite beaucoup de crainte des agriculteurs qui n'ont pas oublié les farines animales et la vache folle. Comme leurs collègues agriculteurs, les Agriculteurs Composteurs de France appellent à beaucoup de prudence et de vigilance concernant le TMB. Même si certains procédés semblent s'améliorer, les ACF interpellent les opérateurs sur les matières nobles comme les déchets verts qui sont « aspirés » par les unités de TMB pour essayer de produire un compost conforme à la norme. Ces déchets nobles sont une des ressources autorisées pour produire des composts utilisables en agriculture biologique, il est dommage de réduire le volume disponible pour ces agriculteurs.

« Forts de leur expérience en déchets verts, de leur charte de qualité, les Agriculteurs Composteurs de France se préparent pour répondre à la demande des gros producteurs de biodéchets qui vont devoir trouver une filière aboutissant au retour au sol. Grandes surfaces, restauration collective, marchés, peuvent discuter avec les Agriculteurs Composteurs de France pour construire ensemble une solution locale et de qualité. »

Pour plus d'information visitez le site Internet des Agriculteurs Composteurs de France : www.composteursdefrance.com